

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

de l'Institut Trébas Québec inc.

Novembre 2013

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 2 décembre 2013

Monsieur David P. Léonard
Directeur général
Institut Trebas Québec inc.
550, rue Sherbrooke Ouest, 6^e étage
Montréal (Québec) H3A 1B9

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 5 novembre 2013, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) de l'Institut Trebas Québec inc. Cette PIEA a été adoptée par le conseil d'administration de l'Institut le 10 septembre 2013.

La Commission remarque que l'Institut a pris en considération tous les avis qu'elle lui avait formulés dans son rapport d'évaluation adopté en juin 2013. Ainsi, des liens ont été créés faisant référence à d'autres règlements de l'établissement et les articles relatifs au plagiat, aux responsabilités et aux modalités de l'autoévaluation de la PIEA ont été amendés. Néanmoins, la Commission note que l'Institut devrait mettre à jour la date de son entrée en vigueur. La Commission estime que la politique est maintenant entièrement satisfaisante.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M. Martin Morissette, directeur des études